

## **COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES**

### PROCÈS-VERBAL n°44

Réunion de la CRA Elargie et Bureau Exécutif : Lundi 27 Mai et Mardi 04 Juin 2019

Présidence : M. Denis SOTO

Présents: MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Jérôme CASCALES, Olivier

GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Julien NILLES. Claude TELLENE et Jean-Michel DER

MARDIROSSIAN.

Assistent: MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Eric HERRMANN (UNAF)

et Marie-Lise DI RUSSO.

Excusés: MM. Karim ABED, Philippe DI MARCO, Jean-François SOTO,

Vincent PACE et David MEZOUAR.

#### **MODALITES DE RECOURS**

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

- 3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

#### APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 21.05 (PV 43) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*

#### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Président Délégué Denis SOTO, tenant à excuser le Président Karim ABED en mission pour la CFA à la réunion des Présidents de Clubs de Ligue 1 ce lundi 27.05, remercie tous les membres du Bureau Exécutif, les représentants de la CRA auprès des Commissions et les membres de l'ETRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion de CRA Elargie dont l'ordre du jour est chargé et important dans le cadre de la fin de cette saison 2018/2019.

La CRA, ayant appris la naissance d'une petite fille prénommée Meliha en date du 23.05 se portant à merveille et comblant de joie ses parents depuis cette date, félicite la maman Cindy et l'heureux papa Arbitre de Ligue Oualid KRID.

La CRA remercie Tarek BEN AMOR Arbitre de Ligue du District du VAR à double titre, d'une part, pour l'information anticipée sur le fait de mettre un terme à sa carrière d'arbitre à la fin de saison, mais aussi pour l'ensemble des services rendus durant les années d'arbitrage qui lui ont fait parcourir tous les terrains de la Ligue. Bonne continuation.

\*\*\*\*

#### **CORRESPONDANCES**

#### **DE LA DTA/CFA/FFF:**

Mails du 24.05 relatif à un courrier du Président de la CFA Eric BORGHINI sur le stage de détection des Assistantes Fédérales organisé les 15 et 16.06.2019 dans le cadre de la création de la catégorie d'Arbitre Assistante Fédérale, les nombreux retours de candidatures confirmant la stratégie de la DTA sur le recrutement. Le programme des tests physiques et techniques est joint à ce mail.

Mail du 22.05 relatif au retour des dossiers des candidats Arbitres aux examens fédéraux. Lu et pris note, la CRA a informé la DTA quant à l'Arbitre concernée ayant opté pour le parcours proposé vers l'Assistante Fédérale.

#### <u>DE LA CRA DE LA LIGUE LAURAFOOT AUVERGNE – RHONE-ALPES :</u>

Mail du 31.05 relatif à la transmission des indemnités d'arbitrage par catégories de championnats tant au niveau des prestations qu'en indemnités de déplacement. Lu et pris note, la CRA la remercie.

#### **DE LA LIGUE:**

Mails du 24.05 et 27.05 relatifs au PV N° 34 de la CRAS, au PV N° 42 de la CRD, à l'extrait du PV de la CRAS sur le paiement d'un Arbitre et les recommandations de la CRTIS quant aux problèmes rencontrés sur les terrains ou installations au cours de la saison 2018/2019.

Mail du 27.05 relatif à la diffusion de la liste des indisponibilités des Arbitres et aux alertes sur les désignations. Lu et pris note, la CRA remercie le service compétition.

Mails du 23.05 et 24.05 relatif à la programmation d'un match U19 R1 et la durée des rencontres des matchs de barrage d'accession au championnat de R1 les 25.05 et 02.06.

#### DES CDA:

#### **DISTRICT DU VAR:**

Mail du 24.05 relatif à l'invitation à la réunion de fin de saison de la CDA avec les Arbitres en date du vendredi 14.06 à TOULON. Lu et pris note, la CRA remercie le Président de la CDA et précise qu'un représentant de la CRA sera présent.

#### **DES CLUBS :**

#### **ETOILE MENTON:**

Mail du 29.05 relatif à leur demande de pouvoir disposer de leur Arbitre dans le cadre de l'arbitrage de leur tournoi les 08 et 09.06. Lu et pris note, la CRA donne son accord.

#### **DES ARBITRES:**

#### **Courrier: Frais**

- DAHAS Smain: mail du 22.05 relatif aux frais d'arbitrage du match R2 du 28.04 CHATEAU GOMBERT/LA CIOTAT.
- FUTSI Davut : mail du 27.05 relatif aux frais d'arbitrage non réglés du match du 26.05 en U15R1 St-REMY/OGC NICE.
- BAYARD Philippe: mail du 22.05 relatif sa demande de fiche vierge de frais d'arbitrage n'ayant pas été lors du match du 05.05 en U19R1 SALON/AIR BEL.
- LE DORIAN Julien: mail du 20.05 relatif au paiement des frais de déplacement en CRARD du 15.04.
- ZIBATI Naoufel : mail du 03.06 relatif au signalement d'un chèque impayé pour frais d'arbitrage non réglés sur un match en R2 de la Journée 9.
- SEVA Emmanuel: mail du 03.06 relatif aux frais d'arbitrage du match du 26.05 en CN19 OM/OGC NICE.
- DARRAZ Fadil: mail du 03.06 relatif aux frais d'arbitrage du match du 21.04 en R2 ROUSSET/FREJUS.

Lu et pris note, la CRA informe les Arbitres de transmettre leurs fiches de frais.

Lu et pris note de l'ensemble, la CRA constate que de plus en plus que les frais ne sont pas effectués aux Arbitres à l'issue de leurs prestations d'une part, et d'autre part, que le rejet de chèques émis par les clubs se multiplie.

#### **Courrier: Autres demandes**

- LE CORRE Juluan: mail du 27.05 relatif à sa situation lors de la prochaine saison du fait de son parcours universitaire et professionnel lui offrant la possibilité d'un stage de 6 mois à l'étranger. Lu et pris note, la CRA l'informe qu'elle prendra contact avec lui pour de plus amples informations.
- BEN AMOR : mail du 03.06 relatif à l'envoi d'un courrier annonçant son souhait de mettre un terme à sa carrière d'arbitrage au 30.06.2019. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- MOUDERY Philippe: mail du 25.05 relatif à sa décision de mettre un terme à sa carrière d'arbitrage à l'issue de la saison 2019/2020. Lu et pris note, la CRA le remercie pour son anticipation dans l'information sur sa décision permettant ainsi de pouvoir gérer les effectifs futurs.
- SAI Rayan : mail du 23.05 informant la CRA de son impossibilité pour raisons personnelles de participer au Tournoi International de GIGNAC les 08, 09 et 10.06 comme prévu précédemment. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- KRID Oualid : mail du 23.05 informant la CRA de son impossibilité de pouvoir se rendre aux matchs prévus le 26.05 du fait de l'entrée en maternité de son épouse. Lu et pris note, la CRA le remercie pour les justificatifs correspondants et souhaite que tout se passe bien.
- BOURREQUAT Marjorie: mail du 30.05 relatif à la copie du mail transmis à sa CDA du fait de la convocation pour le 02.06 sur les matchs du 02.06 au niveau Ligue. Lu et pris note, la CRA la remercie.
- JURADO Alexandre: mail du 29.05 relatif au fait d'avoir enregistré les dates du stage de rentrée, au déroulement des tests et la restitution du dossier médical pour la saison 2019/2020 et signalant également que tout se passe très bien pour son séjour et son stage.

#### **Indisponibilités médicales :**

BARLOZZI Julien: mail du 19.05 relatif à son impossibilité de pouvoir se déplacer pour le match prévu le même jour ayant été malade, état justifié par le justificatif médical d'arrêt de travail joint. Lu et pris note, la CRA le remercie pour avoir pris contact avec l'astreinte désignation et pour le document joint.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : <a href="mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr">CRA@MEDITERRANEE.fff.fr</a>. La CRA les remercie par avance.

#### **Indisponibilité autres :**

- REVERBERI Lucas : mail du 23.05 relatif à son indisponibilité saisie sur MyFFF pour les 08 et 09.06 pour raisons personnelles. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- VARGAS Grégory : mail du 25.05 relatif à son indisponibilité pour raisons personnelles du 31.05 au 31.07. Lu et pris note, la CRA le remercie.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait <u>à partir de son adresse mail personnelle</u> à l'adresse mail suivante unique : <u>CRA@MEDITERRANEE.fff.fr</u>., et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

\*\*\*\*

#### INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

#### RAPPEL: PRESENCE DES ARBITRES EN COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL

Un fichier récapitulant les officiels présents, absents excusés ou non pour chaque dossier traité, permet à la CRA par le biais de ses représentants à ces Commissions de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, tout en ayant une surveillance particulière sur les absents non excusés.

Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. (Article 66 du RI de la CRA).

La CRA rappelle aux Arbitres pour le renvoi du rapport d'arbitrage dans les 24h00 suivant le match.

#### INFORMATION AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE

Le service communication de la Ligue a créé un onglet MESSAGERIE dans la rubrique ARBITRAGE sur le site de la LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL.

En cliquant sur cet onglet, vous accéderez directement à la page d'accueil de votre messagerie.

Vous pouvez vous servir du lien suivant : https://mediterranee.fff.fr

La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions d'APPEL ou de DISCIPLINE sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

#### INFORMATION QUANT A L'ORGANISATION DU STAGE DE RENTREE SAISON 2019/2020 :

La CRA a validé la tenue du stage de rentrée de la saison 2019/2020 au Dimanche 25.08.2019 à FREJUS au CENTRE AZUREVA (même site que l'an dernier) sauf problème de réservation au cours duquel se dérouleront les tests physiques et la diffusion des informations relatives à la nouvelle saison, aux attentes de la CRA et à la réunion des observateurs.

\*\*\*\*

#### POINTS ABORDES EN ORDRE DU JOUR ET DECISIONS CRA

#### TESTS TECHNIQUES ARBITRES DE LIGUE DU 25.05 EN DISTRICT : PRE-BILAN

Un tour de table est effectué avec l'ensemble des responsables des sites d'examen dont les 3 Districts de COTE D'AZUR, GRAND VAUCLUSE et VAR où les présidents et membres de CDA et de CD de District et certains Arbitres de District en activité ou honoraires, sont venus rencontrer leurs Arbitres de Ligue. Le siège de la Ligue a hébergé les Arbitres des Districts des ALPES et de PROVENCE avec la présence du Président de la CDA de PROVENCE.

La CRA remercie les responsables des Districts et de la Ligue pour la mise à disposition de leurs installations et pour les réceptions organisées autour de ces tests techniques clôturant la saison 2018/2019, volonté de la CRA de rassembler les officiels Ligue dans leurs propres Districts.

14 Arbitres n'ont pu être présents à ces tests pour plusieurs raisons liées à des désignations fédérales, à des obligations professionnelles ou universitaires et à des déplacements à l'étranger. Une date de rattrapage fixée au mardi 04.06 pour certains n'a pu se concrétiser, une date unique est à prévoir.

Un point sur les corrections questionnaire et rapport confirme que l'ensemble sera terminé pour le 31.05, 20 questionnaires et 20 rapports restant à noter.

La réunion de la CRA du 04.06 validera ainsi comme prévu les classements.

#### CLASSEMENTS DES ARBITRES SUR LEURS NOTES D'OBSERVATION :

Pour l'ensemble des Arbitres de Ligue, quel que soit leur niveau, leur catégorie, la compétition sur laquelle ils évoluent Futsal et Féminine et Jeunes, la présentation des divers classements des épreuves pratiques est effectuée.

Le Président Délégué Denis SOTO tient à rappeler à chaque membre présent le caractère confidentiel de ces informations et les réserves portées sur la finalisation de ces classements selon les notes obtenues aux tests techniques prévues par le Règlement Intérieur de la CRA, à savoir :

- Note inférieure à 50 = rétrogradation de catégorie ou remise à disposition District
- Note de plus de 65 = accession au niveau supérieur en Ligue possible
- Note entre 50 et 65 = classé dans sa catégorie

L'ensemble des dispositions prises pour les classements figure à la décision 60 de la CRA en date du 29.04 sur le PV 40 de ladite réunion.

Un rappel a été fait au cours de la réunion sur les accessions et rétrogradations sportives telles que définies, mais pouvant être susceptibles d'être ajustées en fonction des besoins notamment en lien avec la demande sur le Championnat N3 et selon la réforme des championnats de Ligue en Jeunes, soit :

- **ELITE REGIONALE**: 1 descente sportive en R1
- R1: 1 accession en ER et 2 descentes sportives en R2
- R2: 3 accessions en R1 le 1° par groupe et 9 remises à la disposition du District soit 3 par groupe.
- AAR1: 1 descente sportive en AAR2
- AAR2: 3 accessions en AAR1 et 2 remises à disposition du District
- <u>FUTSAL</u>: 1 descente sportive par poule
- **FEMININE**: pas de mouvement

Sont neutralisés dans leur catégorie actuelle, les Arbitres nommés au 01 janvier dans le cadre des promotions accélérées sous réserves des notes des tests techniques.

Les classements complets ont été arrêtés lors de la réunion du 04.06 et la diffusion des affectations Des Arbitres pour la saison 2019/2020 sera effective :

- Par catégories classées le VENDREDI 07.06 à 14H00 sur le site de la Ligue
- Par notes et classement pour chaque Arbitre par mail individuel envoyé le vendredi 07.06 au soir

Une mention «sous réserve » sera indiquée au moment de la parution des classements pour l'ensemble et en individuel avec le motif concerné pour la dite réserve.

Les affectations pour la saison 2019/2020 tiendront compte des demandes de changement de filière reçues ou à recevoir par la CRA s'appliquant en fonction de notes techniques compatibles et du Règlement Intérieur. L'examen approfondi de la catégorie des Jeunes Arbitres de Ligue en fonction des âges, du bilan de leurs observations et contrôles conseils et de leurs possibilités techniques et pratiques a permis de pouvoir les affecter vers les séniors, les potentiels Filière JAF ou FFF et l'assistanat soit poursuivre leur parcours en JAL.

#### **EFFECTIFS DES ARBITRES DE LIGUE 2019/2020 :**

Suite aux différents courriers reçus par plusieurs Arbitres de Ligue signifiant mettre un terme à la fin de la présente saison à leur carrière d'Arbitrage ou précisant leur obligation de mutation vers une nouvelle Ligue pour des raisons professionnelles ou universitaires et, selon le nombre de candidats Arbitres de Ligue Séniors et nouveaux JAL ayant validé leur titularisation Ligue, la CRA retrouvera un équilibre au niveau de l'effectif Arbitres (aux alentours de 160) avec une part plus importante des Jeunes Arbitres pour 50 soit 30% (25% au 01/07/2018).

La CRA a décidé en conséquence de revoir dans son RI, les critères d'âges pour les catégories des promotionnels JAF et Filière FFF en abaissant l'âge et en rehaussant celui des candidats potentiels assistants.

La CRA, tout en ayant interrogé la CFA/DTA quant au nombre de matchs effectués par les Arbitres ELITE REGIONALE en N3 Groupe D MEDITERRANEE/CORSE et pour un rééquilibrage des désignations par rapport aux autres ligues (échanges), devrait retrouver un effectif de 11 Arbitres dans cette catégorie dont 5 promotionnels. Cela devrait offrir un plus large potentiel de matchs vers le parcours fédéral.

#### **AUTRES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR ABORDEES:**

Sur présentation du Secrétaire de la CRA, plusieurs modifications possibles et significatives du Règlement Intérieur ou la confirmation de plusieurs éléments en vigueur ont été abordées.

Aussi, la CRA a validé les dispositions suivantes :

- Le maintien des dates et épreuves pratiques pour les examens candidats Arbitres de Ligue
- Le changement de filière limité à une seule et unique possibilité.
- La non-possibilité de changement de filière d'Assistant à central sans l'avoir été auparavant.
- La mise en place d'une Note Administrative CRA entrant dans les critères de classement (à redéfinir dans le cadre des mesures administratives prises à l'encontre des Arbitres.

La CRA précise que certains points relevant notamment des différentes catégories mises en place au niveau des Jeunes Arbitres définis au paragraphe suivant ainsi que sur la partie promotionnelle, feront l'objet d'une nouvelle rédaction à la fois dans les termes et dans leur répartition. Cela sera prévu à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### PRESENTATION DE CLASSIFICATION DES JEUNES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2019/2020 :

Le CTRA fait part aux membres de la CRA, qu'en raison du développement de l'effectif des Jeunes Arbitres, du fait de l'abaissement de l'âge pour les candidatures JAF et F4 et de la validation sur la saison de leur examen des Candidats JAL au lieu de patienter une saison en « pré-Ligue », une restructuration des groupes de formation a été envisagée. 5 groupes permettent d'éclater les effectifs des Jeunes Arbitres.

Après avoir passé en revue le détail du nombre d'observations et de tests envisagés, la CRA a pris la décision de valider ces options avec obligation d'une transcription au sein du règlement intérieur de la CRA, se résumant ainsi :

- JAL Promotionnels JAF Moins de 18 ans 10 Arbitres 4 Observations
- JAL Promotionnels Filière R2P Moins de 22 ans 8 Arbitres 3 Observations
- JAL Promotionnels R2 Plus de 22 ans 4 Arbitres 2 Observations
- JAL 2 Non Promotionnels 10 Arbitres 2 Observations
- JAL 1 Potentiels JAF Moins de 18 ans 5 Arbitres 2 Observations
- JAL 1 Non promotionnels 12 arbitres 2 Observations

#### STAGES ORGANISES ET TESTS PHYSIQUES SUR LA SAISON 2019/2020:

Le CTRA Maxime APRUZZESE propose à la CRA l'organisation des stages sur la saison 2019/2020 en privilégiant un planning sur les premiers mois de la saison.

Au stage de rentrée fixé au 25.08 à FREJUS, se succèderont les stages FUTSAL, FEMININES et ASSISTANTS auxquels seront conviés les Arbitres passant de JAL à R2.

Un stage par catégories pour les promotionnels, les ER et R1 (inclure les AAR1) et les R2 seront programmés.

Lors du stage de rentrée du 25.08, les tests physiques inscrits dans le présent Règlement Intérieur sont prévus au programme pour toutes les catégories d'Arbitres et leur réussite permettra à chaque Arbitre de pouvoir être désignable. Dans le cas contraire, la séance de rattrapage devrait être programmée avant fin septembre 2019.

En cas de deuxième échec, l'officiel concerné ne sera plus désignable par la CRA pour la saison en application du Règlement Intérieur.

#### FONCTIONNEMENT ETRA - CRA - CTRA - PROJET CRPA:

Le Président Délégué Denis SOTO invite le CTRA Maxime APRUZZESE à présenter les grandes lignes des actions de l'ETRA (Equipe Technique Régionale en Arbitrage).

Le cadrage de l'ensemble des stages par catégories d'Arbitres est un objectif prioritaire dans le but de les planifier en fonction des journées de championnat afin de ne pas pénaliser les Arbitres sur leur formation mais aussi pour disposer de l'encadrement optimal.

Le CTRA précise que, sur le plan de la Formation Initiale gérée par l'IR2F, des membres de l'ETRA interviennent dans le cadre de cette formation et pour la saison à venir, il faudra s'attendre à un nombre plus important d'heures en fonction des CDA intéressées par cette gestion. De plus, les formations mises en place pour les initiateurs et les 1° Degré sont à inclure dans le planning.

Eric HERRMANN aborde la possibilité de pouvoir créer au sein du Collège Rocher du Dragon avec les structures de l'Education Nationale, d'une Section Sportive Football qui sera un appui pour le CTRA sur la sensibilisation de l'arbitrage aux jeunes scolaires.

Sur le plan CRA, 3 points sont reportés à une prochaine réunion :

- Budget stages et déplacements à formaliser par rassemblements
- Suivi administratif des stages par CRA hors encadrants pour présence, horaires, repas, ....
- Validation du fonctionnement de l'ETRA et des intervenants

Pour la CRPA (Commission Régionale de la Promotion de l'Arbitrage), le secrétaire Noël RIFFAUD informe la CRA, qu'en tant que référent sur cet axe au sein de l'ETRA, il devrait présenter une organisation de cette Commission pour le stage de rentrée.

#### PRE-BILAN DE LA SAISON 2018/2019:

Le Président Délégué Denis SOTO précise que les parties sportive, administrative et budgétaire seront abordées lors du prochain Bureau Exécutif.

Le Président Karim ABED souhaitait rassembler les Observateurs Régionaux sur une journée de fin de saison afin de partager dans la convivialité le bilan sur les observations et les actions futures.

La décision est prise lors du Bureau Exécutif du 04.06 pour un rassemblement le dimanche 16.06 à Brignoles entre 10h30 et 16h00. Un mail sera envoyé à tous les Observateurs concernés.

\*\*\*\*

### <u>DECISION 70 – 27.05.2019 – Résultat Examen Candidat Jeune Arbitre de Ligue Session Supplémentaire du 25.05.2019</u>

En application de l'Art. 19 de son RI, et selon la décision CRA 55 du 02.04, dans le cadre de la session supplémentaire de l'épreuve d'admissibilité questionnaire-rapport disciplinaire pour toutes catégories d'Arbitres (note minimale fixée à 60 au total des 2 tests pour être en cohérence avec l'exigence de la FFF sur l'épreuve correspondante), 3 Jeunes Arbitres non admis avaient, sous condition de validation par leur CDA, la possibilité d'effectuer un nouveau test au cours de l'examen technique subi par tous les Arbitres de Ligue en date du 25.05 tel que prévu par la CRA dans sa décision 44 du 12.02.2019.

- Seul, Dorian PALUD Jeune Arbitre du District GRAND VAUCLUSE était présent.
- Dorian PALUD a validé cette épreuve d'admissibilité en obtenant la note de 66 sur 100.

La CRA a décidé de l'admission de PALUD Dorian en tant que Jeune Arbitre de Ligue sous réserve de validation des tests physiques au stage de rentrée du 25.08 et de l'observation sur un match de jeunes en début de championnat. 2019/2020.

\*\*\*\*

### <u>DECISION 71 – 04.06.2019 - Examen des Demandes de Changement de Filière Central/Assistant pour Validation des Classements des Arbitres saison 2018/2019 et Affectation saison 2019/2020</u>

La CRA a reçu à ce jour 04.06, 2 demandes de changement de filière, une dans le sens Central vers Assistant et une pour un retour au centre après une saison passée comme Assistant.

#### Demande reçue en date du 13.05 de GONCALVES Jordan Arbitre R2 pour intégrer la Filière Assistant :

En application de l'Article 27 de son Règlement Intérieur Alinéa 1, après avoir examiné le texte de cette demande conforme et la double vérification sur le classement de l'Arbitre GONCALVES Jordan à savoir, ne présentant pas une situation de rétrogradation sportive et obtenant une note globale des tests techniques supérieure à 50 (article 22 du Règlement Intérieur),

Le Bureau Exécutif de la CRA donne son accord à cette demande et apporte la modification sur l'affectation de GONCALVES Jordan sur le fichier des classements de R2 en tant qu'AAR2.

#### <u>Demande reçue en date du 03.05 de MESSISHA Karim Arbitre Assistant AAR2 pour réintégrer la Filière</u> Central :

En application de l'Article 27 de son Règlement Intérieur Alinéa 2, après avoir examiné le texte de cette demande conforme, le fait que l'Arbitre demandeur s'est présenté en candidat Arbitre de Ligue comme central et qu'au cours de la saison 2017/2018, il avait déjà officié comme Arbitre central soit une durée n'excédant pas plus de 2 saisons, et que sur la double vérification sur le classement de l'Arbitre MESSISHA Karim, à savoir, ne présentant pas une situation de rétrogradation sportive et obtenant une note globale des tests techniques supérieure à 50 (article 22 du Règlement Intérieur),

Le Bureau Exécutif de la CRA donne son accord à cette demande et apporte la modification sur l'affectation de MESSISHA Karim sur le fichier des classements d'AAR2 en tant que R2.

\*\*\*\*

#### **DECISION 72** – 04.06.2019 – Auditions d'Arbitres de Ligue le 04.06 à 19h00 et 19h30:

Le Bureau Exécutif en présence du Président de la CRA Karim ABED, du Président Délégué Denis SOTO et du Secrétaire Noël RIFFAUD a auditionné deux Arbitres de Ligue relatifs à des affaires les concernant.

- Audition « Skype » à 19h00 d'un Arbitre sur son attitude et échanges d'après-match en présence d'un officiel : après avoir informé l'Arbitre sur les éléments faisant l'objet de cet entretien et l'avoir entendu dans ces explications sur son attitude, ses propos, le Bureau Exécutif a décidé de sanctionner l'Arbitre sur la base de 3 mois de non désignation à compter du 15.06 tout en lui rappelant les devoirs liés à la fonction d'Arbitre. Un mail sera transmis à l'Arbitre concerné.
- Audition en CRA à 19h30 d'un Arbitre de Ligue sur l'envoi d'un mail relatif à ses écrits déplacés et disproportionnés quant à une décision de non-désignation pour un match consécutive à l'absence non excusée à un stage au préalable avant son déroulement alors que tous les justificatifs étaient en sa possession, d'autant plus qu'il avait confirmé sa présence en temps voulu. Le Bureau Exécutif rappelle à l'Arbitre le respect du protocole de communication et le principe d'information dans le cadre de l'organisation des rassemblements.

\*\*\*\*

#### DECISION 73 – 04.06.2019 – Classements des Arbitres de Lique saison 2018/2019

Le Bureau Exécutif du 04.06, après avoir validé l'ensemble des notes des tests techniques pour l'ensemble des Arbitres et leur report sur les divers fichiers relatifs aux classements par catégories, procède à la validation des nouvelles affectations pour la saison 2019/2020 tout en tenant compte des significations d'arrêt d'arbitrage et de mutation transmis par les Arbitres concernés.

De plus, sont validées et inscrites, les annotations liées aux réserves quant aux réussites futures ou non sur les tests techniques ou pratiques.

Le Bureau Exécutif valide pour toutes les catégories les classements et confirme leur publication par catégories sur le site internet de la Ligue en date du vendredi 07.06 à 14h00 et la diffusion individuelle par mail des notes le même jour en soirée.

Le Bureau Exécutif de la CRA remercie le service Communication de la Ligue et notamment Olivier MEDAN pour la mise en forme de la présentation de ces classements attendus par les Arbitres.

\*\*\*\*

#### POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 04.06.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : en réflexion suite à la naissance de sa fille

MILLET Valentin : jusqu'au 30.06.MARESNI Nabil : jusqu'au 09.06

FAREL Dany : jusqu'au 30.06CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 30.06

CHAZAL Stephanie : jusqu'au 30.06MONIOTTE Alban : jusqu'au 30.06

GASMI Cyril: jusqu'au 09.06
 FABRE Arthur: jusqu'au 01.08
 FALASCHI Dylan: jusqu'au 31.07
 MARY Alexandre: jusqu'au 08.07
 SMOUNI Hicham: jusqu'au 30.06

\*\*\*\*

#### RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

Dates des prochaines réunions de CRA : 16.06 – 19.06 – 25.06

- Diffusion des classements au plus tard le 07.06.2019 à 14H00
- Stage de rentrée saison 2019-2020 : le 25.08.2019 à FREJUS

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA Elargie et du Bureau Exécutif d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 23h30 pour le 27.05 et à 21h00 pour le 04.06.

\*\*\*

# Prochain réunion (Bureau Exécutif) Le Dimanche 16 Juin 2019

\*\*\*\*

Président Denis SOTO Secrétaire Noël RIFFAUD